

Monsieur Fabrice BARRIER
26 rue du Pigeonnier
63260 BUSSIERES-ET-PRUNS

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
Préfecture
18 Boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Objet : Création d'un élevage avicole sous le régime de l'enregistrement

Monsieur le Préfet,

Au moyen du dossier joint, je vous présente une **demande d'enregistrement** au titre de la rubrique 2111-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour un maximum de 33 000 emplacements.

Cet élevage avicole sera créé à côté de notre élevage ovin. Ce projet s'inscrit dans le projet d'installation de mon épouse Pascale BARRIER, qui doit intervenir le 1^{er} janvier 2017.

A l'appui de cette demande d'enregistrement, l'ensemble des terres que j'exploite actuellement dans le Puy-de-Dôme sera inscrit au plan d'épandage. Elles se répartissent sur les communes d'Aubiat, Aigueperse, Bussières-et-Pruns, Thuret et Sardon autour du siège de l'exploitation, ainsi que les communes de Champs, Joserand et Saint-Agoulin.

Espérant une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

A Bussières-et-Pruns, le 28 juin 2016

BARRIER Fabrice



Monsieur Fabrice BARRIER
26 rue du Pigeonnier
63260 BUSSIERES-ET-PRUNS

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
Préfecture
18 Boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Objet : Demande de dérogation pour l'échelle d'un plan de masse, dans le cadre d'une demande d'autorisation pour un élevage avicole.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de notre demande d'enregistrement pour procéder à la création d'un élevage avicole, situé rue du Pigeonnier, commune de BUSSIERES-ET-PRUNS, d'une capacité de 33 000 emplacement, nous sollicitons une dérogation pour présenter un plan de masse à l'échelle du 1/500^{ème} au lieu de l'échelle du 1/200^{ème} indiquée par l'article R512-46-4 du code de l'environnement.

L'échelle du 1/500^{ème} nous permet de représenter l'ensemble de nos installations sur un planche au format A3, plus facile à manipuler qu'un plan d'une taille supérieure. Les informations mentionnées sur le plan auront la même précisions qu'un plan au 1/200^{ème}.

Espérant une réponse favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

A Bussières-et-Pruns, le 28 juin 2016

BARRIER Fabrice

